SAS AVA
Société par actions simplifiée au capital de 9 900 euros
Siège social : 41 rue du Pré des Joies
84 300 CAVAILLON
Immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° 520 921 537

Décision collective du 12 décembre 2011

Les soussignés,

La SARL INSTITUT DE FORMATION EN OSTEOPATHIE DU GRAND AVIGNON (IFO-GA), Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé résidence de l'Oratoire – Entrée le Mistral - Avenue Gabriel Péri 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON, immatriculée au RCS de Nîmes sous le n° 502 685 779
Représentée par sa gérante Mme GIRO Agnès,

Agissant en qualité d'associé unique de la société AVA, Société par actions simplifiée au capital de 9 900 euros, dont le siège social est situé 41 rue du Pré des Joies 84 300 CAVAILLON, immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° 520 921 537, en application de l'article 17 des statuts régissant les décisions collectives des associés,

A pris les décisions suivantes :

Première décision

En application de l'article L.227-9-1 du code de commerce et de l'article 23 des statuts, l'associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

La société ATLANTIQUE REVISION CONSEIL, S.A. au capital de 40 000 €, dont le siège social est 52 Rue Jacques-Yves Cousteau, Bât. B, BP 743, 85018 La Roche-sur-Yon Cedex, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 343 156 766,
Représentée par Monsieur Sébastien Caillaud, né le 22 juin 1974 à Nantes,

Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soit jusqu'à la décision collective des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Deuxième décision

En application de l'article L.227-9-1 du code de commerce et de l'article 23 des statuts, l'associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Jean-Paul Caquineau, né le 22 décembre 1960 à Fontenay Le Comte, domicilié 52 Rue Jacques-Yves Cousteau, Bât. B, BP 743, 85018 La Roche-sur-Yon Cedex,

Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soit jusqu'à la décision collective des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Fait à Cavaillon,
Le 12 décembre 2011,

La SARL IFO-GA
Représentée par sa gérante Mme GIRO Agnès

SARL IFO-GA
Résidence de L'oratoire
Avenue Gabriel Péri
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 502 685 779